

Mise à jour de paramétrage Décembre

ISAPAYE CONNECT 2022 V6

SOMMAIRE

1. MISES A JOUR DES GRILLES DE SALAIRE DE CONVENTIONS COLLECTIVES	3
2. IDCC 7024 – CHANGEMENT À APPORTER DANS LA GRILLE DE SALAIRE	4
2.1 Pourquoi des modifications sont à apporter dans la grille de salaire liée à la CC 7024 ?.....	4
2.2 Quelle manipulation doit effectuer l'utilisateur ?	4
2.2.1 Vérifier la grille de salaire utilisée	4
2.2.2 Modifier la grille des salaires pour utiliser la grille des coefficients.....	5
3. AUTRES MODIFICATIONS	6
3.1 Modification du SIRET de l'URSSAF BRETAGNE	6
3.2 Corrections	6

1. MISES A JOUR DES GRILLES DE SALAIRE DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Les avenants et accords non étendus ne sont actuellement pas disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention
0016	Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport
0087	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955.
0135	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955.
0292	Convention collective nationale de la plasturgie du 1er juillet 1960.
0538	Convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes du 6 janvier 1970, actualisée.
1404	Convention collective nationale métropolitaine des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM du 23 avril 2012
1517	Convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires : antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, équipement du foyer, bazars, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité et maroquinerie (œuvres d'art)
1586	Convention collective nationale de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes (industries charcutières)
1596	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés
1597	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-
1619	Convention collective nationale des cabinets dentaires (dentistes)
1760	Convention collective nationale des jardineries et graineteries
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)
2216	Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (entrepôts d'alimentation, supérettes, supermarchés, hypermarchés, grande distribution)
2247	Convention collective des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances
2272	Convention collective nationale de l'assainissement et de la maintenance industrielle (déchets liquides)
3013	Convention collective nationale de la librairie
3239	Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile résultant de la convergence des branches des assistants maternels et des salariés du particulier employeur

Les grilles de salaire peuvent être consultées en [Accueil/Informations/Général](#) dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**.



Les frais de déplacement de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport – **IDCC 0016** ont été mis à jour au 01/07/2022.

2. IDCC 7024 – CHANGEMENT À APPORTER DANS LA GRILLE DE SALAIRE

2.1 Pourquoi des modifications sont à apporter dans la grille de salaire liée à la CC 7024 ?



Deux grilles de salaires pour l'IDCC **7024 – Convention collective nationale de la production agricole et CUMA** sont actuellement présentes dans ISAPAYE CONNECT :

- une par palier : **SALAIRE_MINI_PALIER.STD**
- une par coefficient : **SALAIRE_MINIMA.STD**

Afin d'être conforme à l'attendu de la FNSEA, seule la grille des coefficients **SALAIRE_MINIMA.STD** doit être utilisée.

La grille par palier **SALAIRE_MINI_PALIER.STD** sera supprimée à compter du 01/01/2023.

Il est donc nécessaire de modifier le paramétrage des fiches salariés utilisant la grille de salaire **SALAIRE_MINI_PALIER.STD** pour sélectionner la grille **SALAIRE_MINIMA.STD**.

2.2 Quelle manipulation doit effectuer l'utilisateur ?

2.2.1 Vérifier la grille de salaire utilisée

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Salariés/Saisie groupée des informations**

ÉTAPE 2 : vérifier le filtre pour visualiser la liste des salariés

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Informations salariés"



ÉTAPE 4 : choisir "Convention/Emploi" dans la liste



ÉTAPE 5 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 6 : vérifier la grille indiquée dans la colonne "Grille"

La grille indiquée sur tous les salariés est **SALAIRE MINIMA : aucune manipulation**.

La grille indiquée est **SALAIRE MINIMA PAR PALIER** : il est nécessaire de modifier la grille utilisée.

2.2.2 Modifier la grille des salaires pour utiliser la grille des coefficients

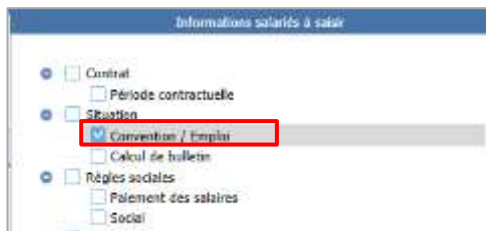
ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Salariés/Saisie groupée des informations**

ÉTAPE 2 : vérifier le filtre pour visualiser la liste des salariés

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Informations salariés"



ÉTAPE 4 : choisir "Convention/Emploi" dans la liste



ÉTAPE 5 : sur le 1^{er} salarié, choisir la grille **SALAIRE MINIMA** dans la colonne "Grille"

ÉTAPE 6 : dans la colonne "Grille", faire un clic droit sur le 1^{er} salarié "Recopier la valeur du salarié sur tous les salariés"

Matricule	Nom	Prénom	Période du contrat	Etat	Période du bulletin de salaire	Convention	Grille	Hiérarchie	Statut catégoriel	Empl
APP_REEL	JEUNE	ALIX	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	25	Ouvrier	OUVRIER
GERANT	DUPONT	PIERRE	01/01/2020 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	MA PAR PALIER	4	Autre cadre	CHEF D'EXPL
GERANT	DUPONT	PIERRE	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	MA PAR PALIER	10	Employé administratif	Secrétaire
HORAIRE	RAINBEAU	JEANNE	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	MA PAR PALIER	8	Ouvrier	OUVRIER
MENSUEL	MARTIN	BRUNO	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	MA PAR PALIER	8	Ouvrier	OUVRIER
OCCAS	TEMPS	ALAIN	01/02/2020 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	MA PAR PALIER	8	Ouvrier	OUVRIER

ÉTAPE 7 : pour chaque salarié, indiquer le coefficient dans la colonne "Hiérarchie"

Matricule	Nom	Prénom	Période du contrat	Etat	Période du bulletin de salaire	Convention	Grille	Hiérarchie	Statut catégoriel	Emp
APP_REEL	JEUNE	ALIX	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	25	Ouvrier	OUVRIER
GERANT	DUPONT	PIERRE	01/01/2020 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	37	Autre cadre	CHEF D'EXPL
GERANT	DUPONT	PIERRE	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	33	Autre cadre	GERANT
HORAIRE	RAINBEAU	JEANNE	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	39	Employé administratif	Secrétaire
MENSUEL	MARTIN	BRUNO	01/01/2019 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	39	Ouvrier	OUVRIER
OCCAS	TEMPS	ALAIN	01/02/2020 - __/__/__	🟡	01/11/2022 - 30/11/2022	7024.STD	SALAIRE MINIMA	39	Ouvrier	OUVRIER

ÉTAPE 8 : enregistrer avec la disquette



Il est conseillé de vérifier la rémunération appliquée au salarié dans l'onglet **Règles sociales** en **Accueil/Informations/Salariés**.

Rémunération	
Mode de rémunération	Tarif horaire
Valeurs conventionnelles	
Convention collective	nationale de la production agricole et CUMA
Grille	SALAIRE MINIMA
Hiérarchie	25
Euros/Heures	11,35
Valeurs appliquées	
Tarif horaire	Tarif horaire de la hiérarchie du salarié
Montant	11,35 €
Nombre d'heures fixe	151,67

3. AUTRES MODIFICATIONS

3.1 Modification du SIRET de l'URSSAF BRETAGNE



Mise à jour des listes officielles des organismes qui adhèrent à la DSN.

Pour retrouver ces listes, consulter le référentiel <http://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/>.

Objet de la mise à jour	Code organisme	Raison sociale	SIRET	Code identification
Modification du SIRET	URS_537	URSSAF BRETAGNE	75375957000108	U537

3.2 Corrections

Numéro	Corrections ou évolutions apportées
688743	Correction dans les éditions des bulletins de salaire pour arrondir les taux à 2 décimales.

Cette documentation correspond à la version 5.90 Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.